

PROJET DE CONTRAT

GRANDS SITES OCCITANIE

2023-2027



Le **Conseil Régional Occitanie** représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le **Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne**, représenté par Monsieur Michel WEILL, son Président,

La **Commune de Moissac**, représentée par Monsieur Romain Lopez, son Maire,

La Commune d'Auvillar, représentée par Monsieur Olivier Renaud, son Maire,

La Commune de Lauzerte, représentée par Monsieur François Le Moing, son Maire,

La **Communauté de Communes de Terres des confluences** représentée par Monsieur Dominique Briois, son Président,

La **Communauté de Communes de Deux Rives** représentée par Monsieur Jean-Michel Baylet, son Président,

La **Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy** représentée par Monsieur Claude Veril, son Président,

L'Office de Tourisme Intercommunal (EPIC) de Moissac – Terres des Confluences, représenté par Monsieur Lopez, son Président,

L'Office de Tourisme Intercommunal des Deux Rives, représenté par Monsieur Olivier Renaud, son Vice-Président,

L'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Serres en Quercy, représenté par Monsieur François Le Moing, premier vice-Président de la **Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy**

Le PETR Garonne Quercy Gascogne représenté par Monsieur Jean-Michel Baylet, son Président,

Vu le premier contrat Grand Site OCCITANIE « Moissac-Lauzerte-Auvillar » approuvé par la Commission Permanente de la Région Occitanie en date du 16 février 2018,

Vu l'approbation des grands principes du dispositif Tourisme durable, responsable et Solidaire par délibération n°CP/2023-10/14.05 du 20 octobre 2023 du Conseil Régional Occitanie

Vu la délibération de la commune de Moissac, en date du 19 février 2026,

Vu la délibération de la commune d'Auvillar, en date du XXXX

Vu la délibération de la commune de Lauzerte, en date du 3 décembre 2025,

Vu la délibération de la communauté de Communes de Terres des Confluences, en date du XXXX

Vu la délibération de la communauté de Communes des Deux Rives, en date du XXXX

Vu la délibération de la communauté de Communes Quercy Pays de Serres, en date du 16 décembre 2025

Vu la délibération de l'Office de Tourisme Intercommunal des deux rives, en date du XXX

Vu la délibération de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Serres en Quercy en date du 16 décembre 2025

Vu la délibération de l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac - Terres des Confluences, en date du XXXX

Vu la délibération du Département du Tarn-et-Garonne, en date du 26 juin 2025.

Vu la délibération du Conseil Syndical du PETR Garonne Quercy Gascogne n°06/2018-1 en date du 15 juin 2018 relative au contrat régional 2018-2021.

Vu les délibérations de la Région Occitanie sur :

- Le lancement par la Région Occitanie de l'appel à projet Grands Sites Occitanie dont le règlement a été adopté lors de la Commission Permanente du 7 juillet 2017 (délibération n° CP/2017-JUILL/14.14).
- L'approbation de la labellisation des Grands Sites Occitanie Sud de France par délibérations n° CP/2017-DEC/14.18 du 15 décembre 2017, n° CP/2018-AVR/14.12 du 13 avril 2018, n° CP/2018-DEC/14.07 du 7 décembre 2018, n° CP/2020-DEC/14.07 du 11 décembre 2020 du Conseil Régional Occitanie
- L'approbation des contrats Grands Sites Occitanie par délibérations n°CP/2018-JUILL/14.11 du 20 juillet 2018, n° CP/2018-OCT/14.16 du 12 octobre 2018, n°CP/2018-DEC/14.07 du 7 décembre 2018, n°CP/2019-FEV/14.09 du 21 février 2019 et n°CP/2019-OCT/14.07 du 11 octobre 2019 et n°CP/2020-DEC/14.07 du 11 décembre 2020 du Conseil Régional Occitanie
- L'adoption du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2022-2028 par délibération n° AP/2022-11/03 du Conseil Régional Occitanie du 25 novembre 2022
- L'approbation du nouveau contrat type de partenariat entre la Région et les Sites labellisés Grands Sites Occitanie Sud de France 2023-2027 par délibération N°CP/2023-10/14.05 du 20 octobre 2023 du Conseil Régional Occitanie
- L'approbation du règlement de l'appel à projets Tourisme durable, responsable et Solidaire – année 2024 par délibération N°CP/2024-03/14.01 du 1 mars 2024 du Conseil Régional Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La politique Grands Sites Occitanie Sud de France vise à promouvoir et accompagner les sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent de façon majeure à la qualité et à l'identité des territoires et de la destination.

La Région Occitanie a lancé un appel à projet Grands Sites Occitanie dont le règlement a été adopté lors de la Commission Permanente du 7 juillet 2017 (délibération n° CP/2017-JUILL/14.14).

Un Grand Site Occitanie est un lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable ou d'un site culturel (événementiel culturel pérenne) de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composante(s) à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du Grand Site).

La démarche « Grands Sites Occitanie » s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire en invitant les candidats à formaliser un projet stratégique transversal à 5 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement, savoir-faire locaux...) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre.

Les objectifs principaux sont de pérenniser et de créer des emplois en stimulant l'activité au sein des territoires, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie, d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine, de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité et de préserver la qualité de vie des habitants.

Le projet de chaque Grand Site Occitanie doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation en lien avec les stratégies des territoires et de la Région (SRDTL).

Ce contrat actualise et complète la stratégie partagée du territoire du GSO pour la période 2023-2027.

Objectifs de la politique « Grands Sites Occitanie » :

La politique des « Grands Sites Occitanie » a pour objectifs :

- de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires,
- de pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région OCCITANIE/Sud de France sur les marchés étrangers, français et de proximité,
- de développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie »,
- d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,
- de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- d'organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- d'inciter les visiteurs à découvrir les sites et les produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie,
- de favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs de notre territoire régional.
- de préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

ARTICLE 1 - Objet :

Le présent contrat a pour objet :

- D'organiser le partenariat entre la Région, le Département du Tarn-et-Garonne, et le Grand Site Occitanie « Moissac-Lauzerte-Auvillar » ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- D'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- De définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 5 ans, indiquant les principaux investissements.
- Ce contrat fait l'objet de coordination avec les autres processus de contractualisation (notamment contrats territoriaux, Bourgs Centres et Politique de la Ville) et démarches en cours (politique culturelle, Unesco, plan littoral 21, plan Montagne ...) afin de

s'assurer de la complémentarité des actions proposées par les porteurs de projets.

ARTICLE 2 Constitution du Grand Site Occitanie « Moissac-Lauzerte-Auvillar »

Le Grand Site Occitanie Moissac-Lauzerte-Auvillar est constitué :

- de 3 cœurs emblématiques :

Moissac

Auvillar

Lauzerte

- **de lieux de visite majeurs :**

L'Abbaye de Moissac

L'Abbaye de Belleperche

Les Plus Beaux Village de France : Lauzerte et Auvillar

- **les grandes itinérances :**

***fluviale**

Le Canal des Deux Mers

Le Pont canal du Cacor à Moissac

La confluence du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave

***St Jacques de Compostelle** : Abbaye de Moissac, inscrit au Patrimoine de l'Unesco

- D'autres lieux contribuent à l'attractivité sur le territoire :

Le Jardin du Pèlerin de Lauzerte

Le Conservatoire des Métiers d'Autrefois de Donzac

Les Musées de la Faïences et de la Batellerie à Auvillar

- d'un périmètre d'influence :

La Communauté de Communes de Terres des confluences : Angeville, Boudou, Castelferrus, Castelmayran, Castelsarrasin, Caumont, Cordes-Tolosannes, Coutures, Durfort Lacapelette, Fajolles, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, Lavilledieu du Temple, Lizac, Moissac, Montain, Montesquieu, St Aignan, St Arroumex, St Nicolas de la Grave, St Porquier

La Communauté de Communes des Deux Rives : Auvillar, Bardigues, Castelsagrat, Donzac, Dunes, Espalais, Gasques, Golfech, Goudourville, Lamagistère, Le Pin, Malausse, Mansonville, Merles, Montjoi, Perville, Pommevic, St Cirice, St Clar, St Loup, St Michel, St Paul d'Espis, St Vincent Lespinnasse, Sistels, Valence d'Agen, Clermont Soubiran, Greysas, St Antoine

La Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy : Belvèze, Boulloc, Bourg de visa, Brassac, Cazes Mondenard, Fauroux, Lacour, Lauzerte, Miramont de Quercy, Montagudet, Montaigu de Quercy, Montbarla, Roquecor, St Amans de Pellagal, St Amans du Pech, St Beauzeil, St Nazaire de Valentane, Sainte Juliette, Sauveterre, Touffailles, Tréjols, Valeilles

ARTICLE 3 – Synthèse du projet stratégique sur le cœur emblématique et sur la

zone d'influence territoriale du Grand Site Occitanie Moissac :**Périmètre et principales caractéristiques du cœur emblématique du «GRAND SITE OCCITANIE» :**

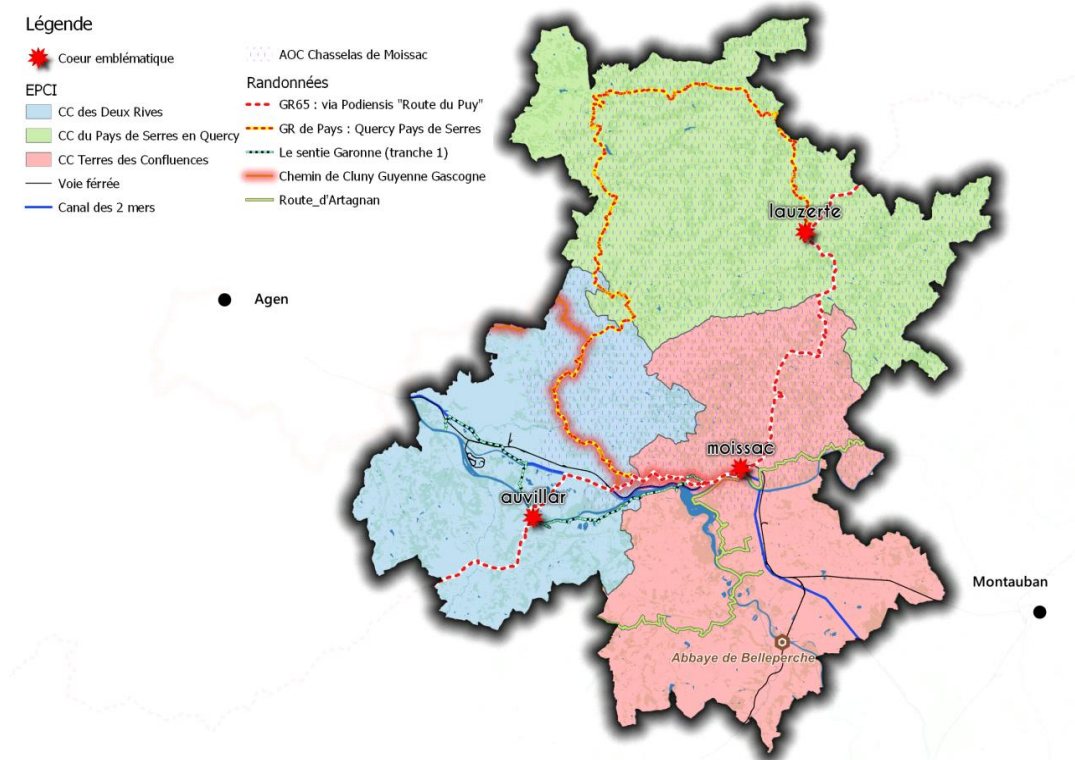
Le Grand Site Occitanie Moissac est un point d'ancrage majeur pour le département de Tarn-et-Garonne et la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée.

Située à l'extrémité de la nouvelle grande région, cette zone est la porte d'entrée régionale pour les touristes français venus de Nouvelle Aquitaine, ainsi qu'une partie des Espagnols et Britanniques.

Ce grand site se fonde sur une ville d'Art et d'Histoire, Moissac, à la renommée internationale qui compte un ensemble inscrit au Patrimoine Mondial par l'Unesco au titre des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » : le cloître et le portail.

Cet itinéraire culturel européen incontournable est le principal lien entre les 3 cœurs emblématiques que sont Moissac, Lauzerte et Auvillar.

Carte de la zone du «GRAND SITE OCCITANIE» avec les 3 cœurs emblématiques et les grands itinéraires.



La zone d'influence de ce grand site est étendue sur l'ouest du département de Tarn-et-Garonne, surnommé le verger du Sud-ouest, tant ses paysages sont façonnés par les productions fruitières et où la gastronomie est érigée au rang d'art. Sont témoins de cette culture vivante, le chasselas de Moissac AOP et son savoir-faire, inscrits depuis 2017 au Patrimoine Culturel Immatériel français et qui font de Moissac un des prestigieux « Sites remarquables du goût ». Les acteurs de ce «GRAND SITE OCCITANIE» auront à cœur de développer cette notion de « bien vivre et bien manger » en développant des outils de promotion communs inscrits dans une démarche marketing en faisant reconnaître ce territoire comme territoire « slow tourism ».

Un territoire marqué par l'itinérance douce :

Ce grand site Occitanie est caractérisé par une même thématique, fédératrice pour toute sa zone d'influence qui est **l'itinérance douce**. Evidente par le GR 65, la fameuse Via Podiensis, voie connue depuis des siècles bien au-delà des frontières de la région et de la France. Mais aussi le Sentier Garonne ou l'itinéraire des chemins clunisiens qui relie Moissac à l'Aquitaine (Lot-et-Garonne) en passant par une partie du territoire des Deux Rives, et la Vélo Voie Verte du Canal des Deux Mers, V80, qui s'inscrit dans la tendance du tourisme actuel. Ce dernier génère de plus en plus de fréquentation pour l'ensemble du territoire, et relie ce grand site à de nombreux autres grands sites d'Occitanie comme Montauban, Toulouse, Carcassonne...

Et cette itinérance s'inscrit aussi dans l'avenir avec la Route d'Artagnan et le développement du tourisme équestre qui relie Moissac aux grands sites du Gers et du Lot.

Ces voies de communication constituent l'élément clé de cette candidature et sont sources de projets communs à bâtir : amélioration du chemin de Saint-Jacques de Compostelle pour assurer son devenir comme itinéraire culturel, structuration de l'offre le long du canal des Deux Mers et développement d'autres itinéraires pédestres, vélos et équestres sur les territoires d'influence du «GRAND SITE OCCITANIE».

Un patrimoine médiéval reconnu dans le monde entier :

Le **Patrimoine médiéval** est constitutif de l'identité de ce grand site, qui présente le plus ancien cloître historié conservé, trésor de l'Art roman, des bastides et bourgs médiévaux dont deux des plus beaux villages de France, que sont Lauzerte et Auvillar. Leur architecture unique, savant mélange de pierres blanches du Quercy, de briques roses toulousaines et de galets de Garonne étonnent toujours les visiteurs.

Les trois cœurs emblématiques regorgent également de sites remarquables : le Jardin du Pèlerin à Lauzerte, le majestueux pont-canal du Cacor à Moissac, à Auvillar : la halle et la tour de l'Horloge, l'esplanade du château, l'église Saint Pierre le musée de la Faïence et de la batellerie à Auvillar, le patrimoine urbain à l'architecture Art Déco à Moissac qui conforte son statut de « Ville d'Art et d'Histoire ».

Dans les territoires d'influence, on compte également : l'Abbaye de Belleperche à Cordes-Tolosannes, la confluence du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave, le point de vue de Boudou, le Conservatoire des métiers d'autrefois de Donzac, les bastides du Quercy blanc dont Montjoi, Castelsagrat et Valence d'Agen

Un petit patrimoine commun aux 3 sites : moulins, pigeonniers, lavoirs, chapelles, habitat traditionnel : maisons en terre cuite et crue, en pierres blanches, en galets.

Un patrimoine naturel qui reflète la diversité des paysages régionaux :

Ce « GRAND SITE OCCITANIE » bénéficie d'un **patrimoine naturel** exceptionnel, et présente une grande diversité de paysages à découvrir sur une zone assez restreinte. Entre vallées et collines, elles sont dessinées par la Garonne, le Tarn et le Canal des Deux Mers. En parcourant la zone au fil de l'eau les touristes traversent des zones fertiles de vergers, des coteaux, propices à la culture de la vigne, du célèbre Chasselas de Moissac et des vins de l'AOP Brulhois, des champs de tournesols et des forêts où les villages perchés dominent des panoramas spectaculaires. D'autres produits sous signe officiels de qualité sont aussi issus de ce terroir riche en saveurs, le melon du Quercy IGP, la cerise de Moissac, les prunes Reine Claude, la prune d'Ente, les spécialités de canards gras...ce qui impulse l'attractivité des marchés de producteurs, la profusion de bonnes tables, et la découverte

des fermes et exploitations. L'Énotourisme et l'Agritourisme y sont en plein développement.

Une faune et une flore rare se développent au cœur de cette nature : la zone de confluence de Saint-Nicolas-de-la-Grave, rendez-vous des oiseaux migrateurs, une des plus grandes réserves ornithologiques d'Europe, la culture de la lavande du Quercy, les peupleraies en bord de Garonne, les orchidées sauvages des collines. En témoignent la présence de deux zones Natura 2000 sur ce territoire, la confluence du Tarn et de la Garonne et les Cavités et Coteaux associés en Quercy-Gascogne et des espaces naturels sensibles comme celui de Gasques.

Un patrimoine culturel et artistique à fort potentiel :

Le territoire GSO est marqué par son dynamisme autour de l'action culturelle au sens large. Le territoire regorge d'artisans d'arts, d'artistes, de galeries, de musées, de centres internationaux culturels (SFA à Auvillar qui porte de nombreux projets européens ; Virginia Center for Creative Arts à Auvillar qui depuis 14 ans développe l'accueil d'étudiants et professeurs des Universités Américaines autour des arts ; de l'ensemble Organum à Moissac...) qui donnent à ce territoire une énergie créatrice source d'échange et d'ouverture au monde.

Le « GRAND SITE OCCITANIE » permettra de renforcer ces actions et de les développer en leur donnant une visibilité tant à l'échelle de la région Occitanie, qu'au niveau national et international. Il permettra également de renforcer des événements culturels excitants pour développer le tourisme 4 saisons.

L'enjeu du GSO sera d'établir des projets à l'échelle des trois cœurs emblématiques autour du thème fédérateur de l'Itinérance en lien également avec les acteurs culturels nationaux, régionaux et départementaux.

Le GSO s'attachera également à mettre en valeur les fonds artistiques existants sur l'ensemble du territoire, notamment l'œuvre de Firmin Bouisset au travers de l'Espace du nom du célèbre affichiste de la fin du XIX^e siècle.

L'Art contemporain sera également un des vecteurs d'unification des différents sites touristiques du territoire et un moyen d'inscrire les projets à venir dans la modernité ».

Cette culture en effervescence permet d'avoir une programmation d'événements et de festivals au fil des 4 saisons, dont :

- Tous les deux ans, grand rendez-vous de l'itinérance déployé sur l'ensemble du territoire du «GRAND SITE OCCITANIE» ;
- Festival Grain de Sel à Castelsarrasin en Mai ;
- Marché des potiers d'Auvillar en Octobre ;
- Noël en cirque à Valence d'Agen en Décembre.

Les cœurs emblématiques sont dotés ou en passe de se doter des outils de gestion suivant

Outils de gestion pour un Cœur emblématique	Date d'obtention/réalisation	Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique
Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)	Lauzerte : 2018 Moissac : En vigueur sur la Communauté de Communes Terres des Confluences. Approbation le 25 juin 2020. PLUIH approuvé le 5 mars 2024	

	Auvillar : adoption du PLIUH par la Communauté de Communes des Deux Rives 16 décembre 2022	
Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine	En cours	Plan Guide en cours
RLP	Moissac : en vigueur à Castelsarrasin	
PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages	Schéma directeur des mobilités	
Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale	Schéma directeur des modes actifs et Schéma de mobilité globale pour Terres des confluences (22 communes) avec 100 stationnements vélo notamment).	TAD, aménagements cyclables et piétons, signalétique sur Vélo Voie Verte Canal des 2 mers, signalisation directionnelle zones commerciales, POI et routiers
Plan de gestion pour les sites naturels engagés dans une démarche GSF et état d'avancement pour les OGS		
Plan de gestion UNESCO abbatale Saint-Pierre et cloître	2019-2020	A conduire dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

Quels objectifs de développements touristiques pour le «GRAND SITE OCCITANIE» ?

Le développement touristique induit par l'itinérance est cependant fragile pour 4 raisons principales :

- Ce sont les itinéraires qui par leur visibilité en font la fréquentation, le territoire en lui-même a une notoriété relative, même si Moissac bénéficie d'une renommée plus importante.
- Le territoire a peu de maîtrise sur le devenir des itinéraires car ils dépendent aussi des actions en amont et en aval des autres territoires traversés.
- L'itinéraire implique une faible durée de séjour des touristes ce qui fragilise les modèles économiques des acteurs touristiques (frais fixes élevés pour des recettes faibles).

Face à ce constat, le territoire doit s'appuyer sur la notoriété et la fréquentation des itinérances pour « marquer » le voyageur par la qualité des services, des aménagements urbains et paysagers et développer une diversification du modèle de fréquentation touristique.

L'enjeu est de conforter l'itinérance pour développer un tourisme de séjour, de découverte insolite, culturel et de nature reposant sur la symbolique du chemin.

Le territoire est riche de patrimoine prestigieux ou plus confidentiel, d'artisans d'art ou d'artistes, de zones naturelles d'exception, de produits du terroir et de gastronomie. Il offre ainsi une multitude de prétextes pour parcourir le territoire à partir d'un hébergement pour un court séjour ou un séjour de vacances.

Axe 1 : Renforcer l'attractivité des cœurs emblématiques en valorisant et en protégeant leur patrimoine

Moissac

1) Repositionner l'Office de Tourisme Moissac – Terres des Confluences au cœur des flux

Le Cloître de Moissac est le **cœur patrimonial et touristique** de la ville, lieu de passage incontournable pour les visiteurs, inscrit à l'UNESCO.

Implanter l'accueil de l'Office de Tourisme à cet endroit, c'est **se positionner au plus près des flux**, capter directement les visiteurs du site et leur offrir une porte d'entrée naturelle vers l'ensemble du territoire Moissac-Terres des Confluences.

A) Associer l'Office de Tourisme à ce site emblématique, c'est :

- Renforcer la **visibilité et la notoriété** de la destination,
- Affirmer une **image de qualité et d'excellence**,
- Valoriser le lien entre **patrimoine, culture et art de vivre**.

Le Cloître devient ainsi **la vitrine du territoire**, un lieu d'accueil à la hauteur de notre ambition touristique.

B) Ce projet permet :

- De **mutualiser les espaces d'accueil** (Office, billetterie, boutique, informations culturelles),
- D'optimiser **les moyens humains et logistiques**,
- D'offrir un **parcours visiteur plus fluide et plus cohérent**.

Un seul lieu, une seule expérience, une même qualité d'accueil.

C) Cette implantation s'inscrit dans la **feuille de route écoresponsable** et la démarche **Destination d'Excellence** :

- Valorisation d'un lieu existant plutôt qu'une nouvelle construction,
- Cohérence entre **préservation du patrimoine** et **développement durable**,
- Réduction des déplacements et meilleure gestion des flux.

D) Ce nouvel accueil contribuera à :

- **Redynamiser le centre historique**,
- **Favoriser les retombées économiques locales**,
- **Accroître la fierté et l'attractivité** du territoire à l'échelle régionale.

2) Le renouvellement urbain de Moissac

A Moissac, un projet de rénovation urbaine prenant en compte les aspects sociaux, urbains, économiques et touristiques est en cours d'élaboration dans le cadre de la politique de la ville. Ce projet a été entériné en 2018 par une convention de rénovation urbaine. La pièce essentielle de cette convention consiste en un plan guide comprenant l'ensemble du centre-ville et prévoyant la réhabilitation des espaces du bord du Tarn et du canal et notamment le site de l'Uvarium.

3) Autres projets :

A) Moissac et Terres des Confluences

- Création d'un Espace Firmin Bouisset à Castelsarrasin autour de l'œuvre et de la personnalité de l'artiste né à Moissac ;
- Eglise St Jacques de Moissac en lieu d'exposition ;
- Création d'un ascenseur entre ville basse et ville haute dans une démarche inclusive
- Développement de l'activité nautique sur le bief du Tarn (de Sainte-Livrade à Malausse) et sur la zone de confluence du Tarn et de la Garonne
- Réhabilitation des espaces du bord du Tarn et du canal et notamment le site de l'Uvarium : création du square Montebello + étude en cours sur l'Uvarium

B) Auvillar

Requalifier et embellir les centres historiques

- Réhabilitation de la Chapelle Sainte-Catherine (à programmer)
- Eglise Saint Pierre d'Auvillar (restauration terminée)
- Jardin du Pèlerin (réalisé)
- Musées de la faïence et de la batellerie d'Auvillar (en cours)

C) Lauzerte

Requalifier et embellir les centres historiques

- Espace point de vue de Lauzerte en expansion
- Aménagement de la maison du patrimoine et de la culture sur la place des cornières.
- Embellissement des entrées de ville

Axe 2 Confortation des grands itinéraires

Amélioration de l'accueil en vue de l'itinérance

- Développer la montée en gamme des hébergements et le classement des structures, les projets d'hébergements insolite
- Animer les itinéraires par de l'aménagement paysager
 - Point de vue

- Panneaux d'interprétation
 - Valorisation du petit patrimoine sur les itinéraires
 - Valorisation des villages traversés
 - Développer les services auprès des touristes en itinérance (Consignes à sac à dos et consignes à vélo ; etc.)
- Packages touristiques individuels et groupes autour des 3 sites emblématiques
 - Développement de la mise à disposition des touristes de transport éco responsables, comme, par exemple, des vélos électriques ou le TAD reliant les 3 cœurs
 - Déployer la marque Accueil Vélo sur les circuits connectés au canal des deux mers (V80) : camping de Valence d'Agen, gîte communal d'Auvillar...

Itinéraires pédestres

- Amélioration du chemin de Compostelle par les services du Département (en cours) en lien avec l'Agence Française des Chemins de Compostelle, dans le cadre d'une coordination interdépartementale
- Veiller à la promotion du GR65 pour garantir le flux face à l'ouverture de nouveaux tracés
- Plan de gestion pour conserver et faire vivre l'inscription à l'UNESCO des deux sites de Moissac en lien avec les autres composantes du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »
- Création d'installations d'Art contemporain paysagères le long du GR 65 pour valoriser l'histoire et le patrimoine de cet itinéraire d'exception
- Création de nouveaux circuits et liaison entre les boucles existantes pour connecter les touristes aux territoires d'influence et aux 3 cœurs emblématiques
- Développement de l'itinéraire des chemins clunisiens

Itinéraires cyclables

- Création d'itinéraires à vélo autour de Lauzerte pour développer la pratique du vélo comme découverte de l'ensemble de la zone du «GRAND SITE OCCITANIE».
- Création d'autres boucles vélos en Terres des confluences à partir de la Véloroute Voie verte du canal des 2 Mers.
- Aménagement de nouveaux circuits notamment VTT et valorisation de « la destination » vélo à l'échelle du territoire des Deux Rives.
- Déployer la marque accueil vélo à l'échelle du Grand Site

Itinéraires équestres

- Déployer la marque Cheval Etape dans le cadre de l'aménagement de la future Route d'Artagnan, itinéraire culturel européen de tourisme équestre.

Itinéraires fluviaux et fluvestres

- Valoriser et animer le Canal des Deux Mers (maisons éclésières, patrimoine vernaculaire...)
- Structurer-l'offre sur le Canal des Deux Mers
- Valoriser le tourisme fluvial
- Améliorer l'accueil dans les ports fluviaux et y développer l'événementiel
- Mettre en valeur du Canal des Deux Mers dans les outils numériques
- Développer le déploiement des bornes de recharges de vélos électriques pour s'adapter à la demande

Equipements structurants sur le territoire

- Valorisation du Conservatoire des Métiers d'Autrefois de Donzac
- Moulin de Castel (Valence d'Agen)
- Mise en valeur et restauration du petit patrimoine (Coutures, Castelmayran, etc.)
- Aider les producteurs à développer l'accueil de touristes pour faire découvrir leur savoir-faire et la gastronomie locale
- Valorisation de la station ornithologique à Saint-Nicolas-de-la-Grave
- Mise en valeur du musée Cadillac à Saint-Nicolas-de-la-Grave
- Création d'un musée municipal de Castelsarrasin présentant l'histoire de la ville
- Réhabilitation de l'église de Saint-Sauveur à Castelsarrasin

Axe 3 : développer l'offre de séjours découverte en s'appuyant sur l'itinérance

- Création d'une itinérance en étapes propres au territoire en créant un chemin de randonnée « en boucle » entre Lauzerte, Moissac et Auvillar en utilisant le GR de pays, le GR 65
- Créer « l'expérience » chemin d'Aventure pour des étapes à la journée pour une fréquentation d'excursionnistes ou de court séjour
- Développer les chemins patrimoniaux
- Développer les chemins culturels
- Développer les chemins à voir
- Développer les chemins à partager
- Miser sur la qualité de l'accueil et la satisfaction des visiteurs
- Développer et dynamiser l'offre d'hébergement
- Améliorer l'accueil du public en situation d'handicap
- Etudier la faisabilité de la boucle Tarn-canal Moissac-Montauban

Axe 4 : Développer la notoriété, s'adapter aux nouveaux usages et faciliter la commercialisation.

- Améliorer la connaissance des clientèles et identifier les cibles de la destination.
- Intégrer l'ensemble du territoire dans la stratégie de marque régionale autour des grands sites.
- Mettre en place un plan marketing commun.
- Se déployer sur des salons Grand Public (BtoC) et professionnels (BtoB)
- Développer la professionnalisation des prestataires pour leur permettre de s'adapter aux nouveaux usages et à la nouvelle donne de la commercialisation.
- Organiser des Eductours pour sensibiliser les professionnels du tourisme et les lieux d'accueil de touristes, commerces...

- Commercialiser des packages auprès des Tour Opérateurs, Agences de Voyages et autocaristes mais également directement aux associations.
- Animer les acteurs touristiques du territoire pour en faire des ambassadeurs du « Grand Site Occitanie »
- Développer l'accueil et l'offre famille sur la zone du « Grand Site Occitanie »
- Mise en place d'une communication commune sur les petites randonnées
- Accueillir et développer des événements participant à la notoriété du territoire.

Axe 5 : stratégie patrimoniale

Faire évoluer le label Moissac Ville d'art et d'histoire vers un Pays d'art et d'histoire dont l'unité territoriale est justifiée par son contexte historique, géographique, architectural, etc. Ce label est un engagement de la collectivité porteuse pour la mise en place d'une politique publique de développement du territoire par le patrimoine.

Labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 2012, Moissac s'efforce de sensibiliser un public le plus large possible aux enjeux du patrimoine dans toute sa diversité, de l'architecture aux métiers en passant par l'urbanisme et les paysages. S'appuyant sur la restauration de ses éléments patrimoniaux et sur les aménagements de son espace urbain, Moissac développe des actions qui valorisent son territoire et fait le lien entre la ville, le Tarn et les coteaux.

<

Le public local

Il est essentiel de permettre à la population locale de s'approprier son patrimoine, tant pour l'amélioration du cadre de vie que pour faire la promotion du territoire. Depuis 2012, l'intérêt de ce public ne s'est pas démenti comme en témoigne la fréquentation lors des « rendez-vous du samedi » (rencontres mensuelles et gratuites sur l'actualité et la découverte du patrimoine), des expositions temporaires, des chantiers archéologiques ou des manifestations nationales (JEP, Nuit des Musées, RDV aux jardins...). Sur leur demande, les habitants bénéficient d'une « carte ambassadeur » leur offrant des réductions et la gratuité pour l'entrée du cloître.

Le jeune public

Chaque année, le service patrimoine propose aux établissements scolaires des visites, des ateliers et des parcours découverte pour les sensibiliser à la notion de patrimoine et à la richesse du territoire dans lequel ils évoluent. Plus de 3200 enfants sont concernés par ces actions, dont 20% hors du département.

Des animations sont également organisées pour le hors temps scolaire (centre de loisir, momerie) et pour les familles avec les « *aprem's patrimoine* » en période de vacances.

Les visiteurs

Le label VPAH, autant que Grands Sites Occitanie, obligent de proposer une offre de qualité. Moissac s'appuie ainsi sur des guides conférenciers pour assurer les visites découvertes de l'abbaye et de la ville et sur des professionnels pour les animations plus insolites (*soirée contée, spectacle, démonstration d'enluminure...*). Des collaborations avec les acteurs locaux ont permis de développer l'offre patrimoniale (*balade en canoë, soirée cinéma, conférence avec dédicace d'auteur*) ou juste de valider le discours de prestataires privés (*bateau croisière, balade en péniche*). L'installation d'une signalétique patrimoniale dans toute la ville en trois langues (*bords du Tarn en 2017, centre-ville en 2018*) participe à la valorisation de l'espace urbain.

Pour correspondre aux attentes du public et requalifier la visite du site majeur qu'est l'abbaye et un site web dédié à l'abbaye a été mis en ligne au printemps 2019 et un parcours numérique Baludik inauguré en décembre 2024. La médiation humaine est privilégiée notamment grâce à des modules de démonstration animés par des médiateurs (*poids et mesures – enluminures – pavement...*).

La ville de Moissac s'est engagée dans un ambitieux programme de restauration de l'abbaye Saint-Pierre qui débutera en 2026 par la partie supérieure du clocher avec son chemin de ronde, puis se poursuivra par le portail roman de l'abbatiale (2027-2029) et se terminera par le cloître et le dessalement de ses chapiteaux (2030-2040).

Vers un développement de la médiation numérique

Le projet de restauration du cloître et du portail de l'abbaye Saint-Pierre aura pour conséquence le renouvellement de la médiation avec un développement du numérique. En 2026, le portail fera l'objet d'un relevé photogrammétrique à partir duquel de nouveaux outils de médiation seront pensés.

Vers une extension du dispositif à l'ensemble du territoire du « GRAND SITE OCCITANIE »

Ce volet médiation est amené à s'étendre à l'ensemble du territoire du GSO grâce à la valorisation des projets de médiation menés par les différents acteurs : base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave pour l'environnement, conservatoire des métiers d'autrefois pour le patrimoine vernaculaire, le Service animation du patrimoine de la commune de Lauzerte. L'objectif est de tendre vers une plus grande synergie entre les acteurs et une plus grande lisibilité de l'offre.

Renvoi des visiteurs entre les cœurs emblématiques, vers les atouts touristiques le territoire et vers les autres « grands sites Occitanie » de proximité et thématiques :

- construction d'un storytelling et stratégie digitale à l'échelle du GSO
- sensibilisation des acteurs touristiques sur les atouts patrimoniaux du GSO.

Axe 6 : Mettre en place les modes de gouvernance de pilotage de la démarche « Grands Sites »

- Mettre en place une structuration touristique optimisée et efficiente.
- Mettre en place un observatoire local de l'économie touristique
- S'organiser pour bénéficier des synergies départementales et régionales, nationales et européennes

Enjeu principal : mise en œuvre du projet touristique de territoire par une implication des acteurs autour d'un projet partagé.

Transformer le touriste excursionniste en touriste de séjour.

ARTICLE 4 – Feuille de route (programme d'actions) du Grand Site de Moissac sur la période 2023/2025 et méthodologie proposée :

Afin de réaliser le projet stratégique, le «GRAND SITE OCCITANIE» Moissac-Lauzerte-Auvillar établit une feuille de route prévisionnelle sur la période 2023/2025, présentée à titre indicatif en annexe 1.

Cette feuille de route fera l'objet d'une présentation annuelle à la Région (lors d'un comité d'audition régional) qui se déroulera dans la première quinzaine de septembre. Chaque Grand Site sera reçu individuellement. Il présentera devant les membres du comité le bilan de l'année en cours et les priorités de l'année N+1, ainsi que les budgets prévisionnels afférents. Un document synthétique de ces présentations sera adressé à la Région en amont.

Ce comité d'audition associera notamment les services des départements et de l'Etat.

Une analyse par la Région et par le département sera réalisée au regard des maquettes budgétaires et des dispositifs propres à chaque collectivité.

Par souci de cohérence globale, la feuille de route doit distinguer 2 volets :

- Un volet investissement, en précisant les études/opérations sur les cœurs

- emblématiques et les lieux de visite majeurs ;
- Un volet sur le dispositif d'animation du «GRAND SITE OCCITANIE» répondant à la stratégie globale.

Des études/opérations hors contrat «GRAND SITE OCCITANIE» faisant appel à d'autres dispositifs de droit commun pourront être signalées si elles concourent à la cohérence d'ensemble.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction spécifique.

Cf. maquette feuille de route/programme d'actions à prendre en compte en annexe 1.

Et dispositif financier voté en CP du 16 février 2018 pour identifier les critères d'éligibilités.

ARTICLE 5 - Organisation de la gouvernance du Grand Site Occitanie :

La gouvernance est composée d'un comité de pilotage, rassemblant les signataires de la convention, d'un comité technique composé des techniciens des signataires.

Le comité de pilotage « Grands Sites Occitanie » transversal est composé des représentants des structures signataires du contrat et associera l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par le projet (culture, tourisme, environnement, urbanisme...) à l'échelle locale, intercommunale, territoriale, départementale, régionale et nationale (DRAC, ABF, DREAL ...).

Il a pour objectif de fédérer les acteurs signataires du contrat autour d'un projet partagé et de définir, coordonner, suivre et évaluer les programmes d'actions définis.

La collectivité chef de file du « GRAND SITE OCCITANIE » est la commune de Moissac

Le chef de projet est le DGS de Moissac, avec comme chef de file technique associé, le directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal de Moissac – Terres des Confluences.

L'équipe d'ingénierie dédiée (comité technique) à l'échelle du territoire est composée de représentants des organismes suivants :

- OTI
- Cœurs emblématiques
- Directrice de l'ADT
- Directrice Abbaye de Moissac
- Service patrimoine de la ville de Moissac dans le cadre du label ville d'art et d'histoire
- Présidente de site remarquable du goût
- Responsable de la redynamisation économique du centre-ville de Moissac
- Responsable Développement Economique et Financements (Terres des Confluences)
- Chef de file du grand site et référent à la Région Occitanie
- CRT Occitanie
- Communauté de Communes de Deux Rives
- Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy
- Représentant du Département
- Représentant du PETR Garonne-Quercy-Gascogne
- Les services de l'ETAT (DRAC/ABF, Dreal)

NB : Pour les Grands Sites de France (et OGS) ou les sites Unesco, labellisés en « Grands Sites Occitanie », ils s'appuieront sur les gouvernances existantes en les complétant avec les attentes du label « Grands Sites Occitanie ». Une coprésidence associera le Préfet et la Présidente de Région.

Fournir la liste des acteurs institutionnels concernés en complétant le tableau

Excel en annexe 2.

ARTICLE 6 Les obligations des « Grands Sites Occitanie »

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site Moissac – Lauzerte - Auvillar sont invités à s'engager dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » et à respecter les principes suivants :

6.1 - Obligations générales Les membres du réseau « Grands Sites Occitanie » s'engageront à respecter le règlement intérieur du label et notamment :

- Développer une dynamique de préservation, de valorisation et de médiation culturelle et patrimoniale du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » et des éléments constitutifs du caractère remarquable du site,
- Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable touristique sur le site et son territoire environnant auquel il est naturellement lié,
- Mettre en œuvre une démarche qualité partagée par l'ensemble des acteurs concernés, avec l'appui de la Région, pour toutes les composantes liées à la visite du site ou aux séjours dans le site et dans le territoire environnant,
- Se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (Office de Tourisme 1^{ère} catégorie, marque *Destination d'Excellence*, labellisation *Tourisme & Handicap*,
- Développer un réseau local d'ambassadeurs (acteurs touristiques, habitants...),
- Mettre en œuvre une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement pour la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- Inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie »,
- Participer obligatoirement aux actions du réseau régional « Grands Sites Occitanie » dans les domaines suivants : utilisation et respect de la charte graphique, démarches qualité, rencontres et formations (journées techniques, centre de ressources...), participation aux actions de promotion engagées par la Région et son opérateur, le Comité Régional du tourisme et à l'élaboration des outils correspondants (photothèque, vidéothèque, rédactionnels, banques de données), observatoire économique (communication des données qualifiées et indicateurs de suivi à l'observatoire régional..)
- Établir une convention de partenariat (et la joindre en annexe) entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'office de tourisme 1^{ère} catégorie référent et les autres OT 1^{ère} catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

6.2 Obligations particulières

Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie » devront :

- Maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat,
- Installer, dans les Offices de Tourisme, les outils régionaux tels que visés à l'article 9, veiller à leur entretien et à leur bon fonctionnement. Signaler à la Région tout dysfonctionnement, contracter toutes les assurances nécessaires en lien avec l'accueil des publics,
- conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux échelons régional (Comité Régional du Tourisme), départemental (Comité Départemental du Tourisme) ou territorial (Parc naturel régional, Parc National des Pyrénées) ou autre territoire infra départemental qui dispose des arguments pour développer une stratégie de développement touristique en veillant à attribuer son appartenance géographique à la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et au département concerné,
- Valoriser la marque « Grands Sites Occitanie » et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication produit par le site (brochures d'information, lettres, enseignes, dossiers de presse...) et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,

- Se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multi langues performant et d'outils de mobilité, conformes au cahier des charges établi à l'échelon régional en partenariat avec les partenaires départementaux (Comités Départementaux du Tourisme) et participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos...). Fournir les statistiques Google Analytics au Comité Régional du Tourisme,
 - Animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés (notamment les hébergements classés, les restaurants labellisés, les prestataires agréés d'activités culturelles, sportives et touristiques) et en faire des ambassadeurs du label « Grands Sites Occitanie » : développement de stratégies et ateliers numériques, sensibilisation aux valeurs du label et diffusion des outils de communication «Grands Sites Occitanie »
 - Fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional,
 - S'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OT et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux,
 - Promouvoir auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme, les autres « Grands Sites Occitanie » et les territoires environnants par :
 - l'accueil et l'animation d'un espace dédié aux autres « Grands Sites Occitanie» de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les arguments culturels, touristiques et les événementiels des territoires concernés,
 - la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir.

Les lieux de visite (sites historiques ou musées) majeurs identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- Pour les cas particuliers de lieux de visite, hors périmètre «GRAND SITE OCCITANIE», prévoir une convention de partenariat.
- S'engager dans le plan qualité régional,
- Fournir les indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie », (dont fréquentations et statistiques Google Analytics) à l'observatoire régional,
- Promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie»,
- Sensibiliser le personnel d'accueil pour inciter les visiteurs à découvrir l'offre culturelle de proximité et les autres « Grands Sites Occitanie »,
- Mettre en œuvre un tableau de bord permanent sur les publics avec l'accompagnement du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

Pour les sites patrimoniaux culturels, exigences professionnelles liées à la médiation dans les cœurs emblématiques :

- Mobiliser les connaissances scientifiques accumulées par l'inventaire régional quand elles existent et conduire un travail de médiation afin de les adapter aux différents publics,
- Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, numériques, artistiques,
- Recrutement de professionnels de la médiation du patrimoine et du numérique,
- Recours à des guides conférenciers agréés pour les visites,
- Traduction des outils de médiation patrimoniale en 3 langues minimum participation de l'équipe de médiation aux formations régionales (du réseau grands sites, du service de l'inventaire...),
- Formations / sensibilisation à destination des résidents qui le souhaitent (ambassadeurs).

Les lieux de visite devront être dotés dans les 3 ans :

- d'un projet scientifique et culturel (PSC, pour les musées de France) ou d'un

schéma directeur (pour les sites historiques classés) ou d'une synthèse des deux pour un site double historique et musée, et intégrant une stratégie de développement touristique, définie avec les acteurs du tourisme.

- d'une stratégie numérique digitale au service du projet patrimonial, (site internet de qualité, contenus sur parcours de visite, réseaux sociaux, e-réputation) définie avec les acteurs du tourisme et obligatoirement en lien avec le site internet « Grands Sites Occitanie ».

- d'un parcours de visite intégrant de nouvelles approches numériques, immersives, ludiques ou artistiques et en 3 langues minimum.

Les équipements culturels, grands événementiels identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- produire des événementiels valorisant le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dans le cadre de leur programmation,

- inscrire un événementiel dans le cadre d'une programmation collective envisagée à l'échelle du réseau régional,

- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique «Grands Sites Occitanie»,

- se doter d'une stratégie digitale définie avec les acteurs du tourisme, (site internet, contenus culturels, réseaux sociaux, e-réputation...) obligatoirement en lien avec le site internet du « Grand Site Occitanie ».

Les anciens sites naturels labellisés au titre des ex-Grands Sites Midi-Pyrénées devront :

- s'engager dans la démarche Grand Site de France s'ils répondent aux critères de la démarche nationale et après l'acceptation de la candidature « GRAND SITE OCCITANIE »

Article 7 Les outils et projets régionaux déployés

7.1 Les outils déployés par la Région pour le label « Grands Sites Occitanie » sont les suivants :

- la marque : la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie » comportant la dénomination et le logo,

- la charte graphique et ses conditions d'utilisation,

- les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée ; les outils et supports numériques et prints, plv...

- les campagnes de promotion, nationales et internationales

7.2 Par ailleurs, la région réalisera des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie », à titre d'exemples :

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations...

- les rencontres du réseau « GRAND SITE OCCITANIE »

- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif « GRAND SITE OCCITANIE »

- le plan qualité

- et autres projets collectifs....

7.3 Appui ingénierie sur les projets « GRAND SITE OCCITANIE »

La direction du tourisme et du thermalisme et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats.

Les signataires du contrat « GRAND SITE OCCITANIE » veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

ARTICLE 8 - Intervention financière de la Région

Critères du dispositif Equipements touristiques structurants « Grands Sites Occitanie » adoptés par la Commission Permanente du 16 février 2018.

Et dispositifs de droits communs intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

ARTICLE 9 - Intervention du Département

Le Département de Tarn-et-Garonne est un partenaire historique des politiques territoriales contractuelles de la Région.

Le dispositif Grands Sites Occitanie constitue un des volets du contrat territorial Occitanie pour la période 2023/2027.

Le Département apportera sa contribution à la mise en œuvre des programmes portés par les collectivités du Tarn-et-Garonne intégrées au Contrat GSO... , dans le cadre de ses dispositifs d'aides en vigueur et notamment au regard des orientations développées dans son schéma départemental du tourisme durable 2023-2028 voté le 23 juin 2023.

En effet, conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a défini un ensemble de politiques d'aides en faveur des communes et communautés de communes. Dans le cadre du contrat GSO, les politiques mobilisables relèvent de plusieurs domaines. Ces politiques sont présentées de manière exhaustive dans le guide des aides départementales en vigueur.

En outre, pour chacun des projets mentionnés dans le Contrat, chaque maître d'ouvrage devra saisir spécifiquement et au cas par cas, le Conseil départemental pour un accompagnement technique et financier. Cet accompagnement se fera selon les stratégies et dispositifs en vigueur au moment du dépôt de la demande. En aucun cas, la signature du contrat GSO ne vaut approbation et engagement de la collectivité départementale à l'accompagnement des projets.

1- Soutien à l'ingénierie territoriale

Le Département pourra mobiliser des moyens en matière d'ingénierie pour définir, piloter, animer le Contrat Grands Sites. L'intervention du Département s'envisage selon la politique en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

2- Assistance technique gratuite

Le Département pourra déployer en outre une assistance technique départementale gratuite au montage de projet des communes et communautés de communes et ce conformément au décret du 14 juin 2019 rendant éligibles à ce dispositif les communes de moins de 5000 habitants et les communautés de communes de moins de 40 000 habitants. La régie « Tarn-et-Garonne Conseils collectivités » est en mesure de proposer un panel de missions d'assistance à la carte dans la limite d'un plafond d'interventions de 10 jours, autour d'une opération (bâtiment, aménagement de village, équipement sportif, assainissement ...) 2 jours complémentaires étant mobilisables autour d'une stratégie . Par ailleurs, la régie pourra apporter une aide méthodologique et des conseils autour de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

3- Contrat d'équipement avec les communes et communautés de communes

Le Département est un partenaire historique des collectivités locales en Tarn-et-Garonne et dispose d'un large panel de politiques de soutien à l'investissement dont les régimes d'aides varient en fonction de la nature des travaux, du nombre d'habitants et du potentiel fiscal de la commune d'implantation du projet. Aussi, les communes et communautés de communes du Tarn-et-Garonne ont la possibilité de solliciter un accompagnement financier du Département dans le cadre d'un contrat d'équipement, sur une durée de 3 à 5 ans. Le plan de relance départemental voté le 27 octobre 2021, modifié par délibération du 17 juin

2024, prévoit un régime de bonification des aides pour tous les projets mis en contrat selon les dispositions en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

4 – ingénierie du CAUE de Tarn-et-Garonne ;

Le CAUE 82 accompagne les collectivités au travers d'une ingénierie en matière d'aide à valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager, notamment par l'amélioration de la qualité des espaces publics et l'inventaire du patrimoine culturel du territoire.

Les missions développées par les différents opérateurs du Grand Site devront être complémentaires à celles confiées à l'Agence de Développement Touristique (ADT 82), chargée de la mise en œuvre de la politique touristique du département.

ARTICLE 10 – Durée :

Le présent contrat est conclu pour une période de 4 ans à compter de la date de la signature. Cette date sera, en tout état de cause, postérieure à la date à laquelle la délibération autorisant l'exécutif de la Région à le signer aura été rendue exécutoire

Article 11 – Révision ou résiliation du contrat

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties.

Les parties peuvent mettre un terme anticipé à la présente convention par lettre recommandée et respectant un préavis de 3 mois.

A Moissac

Le

Pour le **Conseil Régional Occitanie**, la Présidente, Carole Delga

Pour le **Conseil Départemental**, Le Président, Michel Weill

Pour la **Commune de Moissac**, le Maire, Romain Lopez

Pour La **Commune d'Auvillar**, le Maire, Olivier Renaud,

Pour la **Commune de Lauzerte**, le Maire, François Le Moing,

Pour la **Communauté de Communes de Terres des confluences** le Président,
Dominique Briois

Pour la **Communauté de Communes de Deux Rives**, le Président, Jean-Michel Baylet,

Pour la **Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy** le Président, Claude
Veril,

Pour **L'Office de Tourisme** Intercommunal de Moissac – Terres des confluences, le
Président, Monsieur Romain Lopez

Pour **L'Office de Tourisme** Intercommunal des Deux Rives, le Vice-Président, Olivier
Renaud

Pour **L'Office de Tourisme** Intercommunal du Pays de Serres en Quercy, représenté par,
le premier vice-Président de la **Communauté de Communes du Pays de Serres en
Quercy**, François Le Moing

Pour le **PETR** Garonne Quercy Gascogne le Président, Jean-Michel Baylet